

# 28<sup>ème</sup> FOULÉES VERTAVIENNES

Dimanche 03 NOVEMBRE 2019 - PARC DU LOIRY A VERTOU

## RÈGLEMENT Version 1

### Article 1 : Organisation

« Les Foulées Vertaviennes » est une manifestation co-organisée par le Racing Club Nantais (Section de Vertou) et la Vaillante (Section Course à pied), ci-après désignés « Les Organisateurs ». Vous pouvez les contacter à tout moment par mail à [fouleesvertou@gmail.com](mailto:fouleesvertou@gmail.com) pour toute question concernant l'événement.

Les Organisateurs ont missionné la société Timepulse pour gérer les engagements et procéder à la validation des inscriptions et des pièces justificatives (licences, certificats médicaux, autorisations parentales). Ce prestataire peut être contacté à tout moment à l'adresse suivante [contact@timepulse.run](mailto:contact@timepulse.run) ou via le formulaire de contact du site [www.timepulse.run](http://www.timepulse.run) pour toute question concernant l'inscription.

### Article 2 : Parcours, date et heures

Dans le cadre cet événement qui se déroulera le dimanche **03 Novembre 2019** au parc du Loiry à Vertou, plusieurs courses sont proposées avec différents horaires de départ :

3 courses enfants par catégorie d'âge :

- ✓ 13H30 - Course « Écoles Athlétisme » 1200 m (2011 à 2013)
- ✓ 13H45 - Course « Poussins » 1200 m (2009 à 2010)
- ✓ 14H00 - Course « Benjamins et Minimes » 2400 m (2005 à 2008)

3 courses toutes catégories à partir de Cadets (2004 et avant) :

- ✓ 14H20 - Course « Sport Adapté » 1200 m
- ✓ 14H30 - Course nature « Parc et Sèvre » 5.6 km
- ✓ 14H30 - Course nature « Coteaux de Sèvre » 15.4 km

Tous les départs et arrivées auront lieu sur le parking du parc du Loiry situé le long du boulevard Guichet Serex.

La course « Écoles Athlétisme » a un départ à allure contrôlée.

Les courses « Écoles Athlétisme », « Poussins » et « Sport Adapté » se dérouleront sur la micro boucle de 1200 m. La course « Cadets » passera deux fois sur la micro boucle 1200 m.

Le départ des deux courses nature sera donné simultanément. La course « Parc et Sèvre » enchainera deux fois la petite boucle 2800 m pour rejoindre l'arrivée. La course « Coteaux de Sèvre » après avoir parcouru la petite boucle 2800 m, se poursuivra par la grande boucle 8200 m puis la moyenne boucle 4400 m qui conduira à la ligne d'arrivée.



### Article 3 : Inscriptions et tarifs

Les droits d'inscription pour les courses nature sont fixés à 8€ pour « Parc et Sèvre » et à 13€ pour « Coteaux de Sèvre ». Les engagements seront majorés de 2€ sur place. Les autres courses sont gratuites.

Pour des raisons de sécurité, les courses « Parc et Sèvre » et « Coteaux de Sèvre » sont respectivement limitées à 400 et 1000 participants. Les autres courses ne sont pas limitées.

Les courses « Benjamins et Minimes », « Parc et Sèvre » et « Coteaux de Sèvre » sont ouvertes aux athlètes Handisport et Sport Adapté. Cependant, le parcours ne permet pas l'utilisation d'un fauteuil de course.

Les inscriptions peuvent se faire (suivant le nombre de dossards restants) :

- ✓ **En ligne** via la plateforme [www.timepulse.run](http://www.timepulse.run). Le module d'inscription ouvrira le 28 Juin 2019 à 8H00 et sera maintenu jusqu'au mercredi 30 Octobre 2019 23H55. Sur ce même site, vous pouvez consulter la liste des inscrits et vérifier le statut de votre dossier d'inscription.
- ✓ **Sur place** jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course concernée.

**Pour le confort de tous, privilégiez les inscriptions en lignes.**

#### **Article 4 : Conditions d'engagement**

Les engagements sont acceptés aux conditions suivantes :

- ✓ Règlement des frais d'engagement
- ✓ Présentation des justificatifs suivants :
  - ✓ Une licence en cours de validité à la date de la manifestation délivrée par :
    - ✓ La FFA Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running  
ou un Pass j'aime courir complété par le médecin.
    - ✓ La FFSA Sport Adapté.
    - ✓ La FFCO, la FFPM, la FFTri, la FSCF ou une autre fédération uniquement agréée faisant apparaître par tout moyen la mention « non contre-indication à la pratique du sport (ou de la course à pieds ou de l'athlétisme) en compétition ».
    - ✓ L'UNSS ou l'UGSEL dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.
  - ✓ Ou un **certificat médical** daté, signé et rédigé en langue française portant la mention de « non contre-indication à la pratique du sport (ou de la course à pieds ou de l'athlétisme) en compétition » datant de moins d'un an le jour de la compétition, ou sa copie. Le document présenté sera conservé par Les Organisateurs.

**La notion de validité de trois ans pour le certificat médical ne concerne que le renouvellement de licence et sous couvert d'un questionnaire médical.**

#### **Enfants mineurs :**

- ✓ La licence ou le certificat médical devra obligatoirement être accompagnée d'une autorisation parentale signée par les parents ou représentant légal. Cette autorisation vaut aussi pour autorisation de soins.

Toute inscription vaut pour acceptation du présent règlement par l'athlète.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. Les Organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

#### **Article 5 : Retrait des dossards :**

Le retrait des dossards peut se faire sur présentation d'une pièce d'identité :

- ✓ Chez notre partenaire « Just Running » - 518 route de Clisson - 44120 Vertou le jeudi 31 Octobre 2019 de 15H00 à 19H00 et le samedi 02 Novembre 2019 de 10H00 à 18H00
- ✓ Sur place au kiosque du parc du Loiry le dimanche 03 Novembre 2019 à partir de 12H00 et jusqu'à 15 minutes avant le départ de la course.

**Préférez le retrait chez notre partenaire qui sera plus fluide que sur place.**

#### **Article 6 : Chronométrage :**

Le chronométrage des courses nature est réalisé par le prestataire Timepulse avec un système de puces fixées derrière le dossard. Les résultats seront affichés sur place immédiatement après la course et sur le site internet du prestataire [www.timepulse.run](http://www.timepulse.run) dès le lendemain.



Le chronométrage des autres courses est réalisé par Les Organisateurs avec un système manuel et collecte des dossards à l'arrivée. Les résultats seront affichés sur place après la course et sur le site internet Des Organisateurs [www.rcnantais.fr](http://www.rcnantais.fr) dès le lendemain.

#### **Article 7 : Ravitaillement :**

Des ravitaillements en eau sont prévus sur le circuit et à l'arrivée. Le ravitaillement sur le circuit est commun à chaque boucle. Sur la grande boucle, un ravitaillement supplémentaire est prévu.

#### **Article 8 : Douches :**

Des douches sont à disposition au camping.

#### **Article 9 : Podiums et récompenses :**

Les récompenses remises lors des podiums sont coupes pour les premier(e)s, médailles pour les deuxièmes et troisièmes et /ou lots divers. Sauf courses enfants avec médailles uniquement.

- ✓ **Courses enfants,**
  - ✓ Podiums pour les 3 premier(e)s Garçons et Filles de chaque année de naissance.
  - ✓ Un lot surprise pour tous.
- ✓ **Course « Sport Adapté »,**
  - ✓ Récompense pour les 3 premier(e)s Hommes et Femmes au classement scratch.
- ✓ **Course nature « Parc et Sèvre »**
  - ✓ Podiums pour les 3 premier(e)s Hommes et Femmes au classement scratch puis 3 premier(e)s Cadet Garçons et Filles.
  - ✓ Un lot à chaque arrivant.
- ✓ **Course nature « Coteaux de Sèvre »**
  - ✓ Podiums pour les 3 premier(e)s Hommes et Femmes de chaque catégorie (Cadet, Junior, Espoir, Senior, Master 1 à 5).
  - ✓ Un tee-shirt technique de qualité remis avec le dossard.

#### **Article 10 : Assurance :**

Les Organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès du courtier AIAC pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les Organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre Les Organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les Organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

#### **Article 11 : Sécurité :**

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort Des Organisateurs qui mettront en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, un médecin, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, civières...). Les services de secours (SDIS), Gendarmerie et Police Municipale seront avertis de l'événement.

**Article 12 : Droit à l'image :**

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément Les Organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

**Article 13 : Annulation :**

Les Organisateurs se réservent la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure (intempéries, ...). Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

**Les Organisateurs et l'ensemble Des Bénévoles vous souhaitent**

**Une bonne préparation  
et une bonne course !!!**